

COURRIER ARRIVÉ  
URBANISME

23 AVR. 2024

N°

MAIRIE DE DRAGUIGNAN

23 AVR. 2024

COURRIER ARRIVÉ

Monsieur le Maire  
Hôtel de ville  
28 Rue Georges Cisson  
83 300 DRAGUIGNAN

Service : Foncier Aménagement Territoires  
Dossier suivi par : Théo SATTIA  
Nos Réf : SA/FD/EL/TS/MA  
Visa Direction :

Draguignan, le 22 avril 2024



**Objet : Plan Local d'Urbanisme – Projet de modification simplifiée n°3  
Avis de la Chambre Départementale d'Agriculture  
Lettre R +AR**

Monsieur le Maire,

Conformément aux prescriptions législatives et réglementaires contenues dans le Code de l'Urbanisme, le 10 avril 2024, nous avons été rendus destinataire du projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune afin de recueillir l'avis de notre Compagnie Consulaire, au plus tard, le 10 mai 2024.

La présente modification a pour objet :

- De mettre en compatibilité le PLU avec l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Le dossier, en l'état où il nous a été transmis, n'appelle de notre part aucune observation.

La Chambre d'Agriculture émet donc un avis favorable sur la modification simplifiée n°3 du PLU de Draguignan.

**Siège**  
26, boulevard Jean Jaurès  
CS 40203  
83006 Draguignan Cedex

**Antenne de Vidauban**  
70, avenue du président Wilson  
83550 Vidauban

**Antenne de Hyères**  
727, avenue Alfred Décugis  
83400 Hyères

04 94 50 54 50  
contact@var.chambagri.fr

République Française  
Etablissement public  
Loi du 31/01/1924



Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

**Sylvain AUDEMARD,**

Président

de la Chambre d'Agriculture du Var

